

POUR ASSURER L'AVENIR...



RAPPORT ANNUEL DE GESTION | 2006-2007

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec





RAPPORT ANNUEL DE GESTION | 2006-2007

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 a été présenté au Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 6 septembre 2007.

**Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance**

Coordination et rédaction : Isabelle Bitadeau
Soutien technique : Nancy Carré et Josée Labbé
Révision : Odette Plante
Graphisme : Matteau Parent graphisme et communication inc.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce rapport sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832

Une version électronique est disponible sur le site Internet
du Conseil de la famille et de l'enfance au :
www.cfe.gouv.qc.ca

© 2007 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal – 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-51032-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-51031-4 (pdf)
ISSN : 1711-1617.

Québec, le 28 septembre 2007

Madame Michelle Courchesne
Ministre de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 mars dernier.

Le Conseil de la famille et de l'enfance a adopté sa nouvelle planification stratégique en mai 2005, mais en a reporté le dépôt à l'automne 2006 dans l'attente des recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement.

Le présent Rapport de gestion donne une vue d'ensemble des activités réalisées par le Conseil au cours de l'année écoulée et informe sur la façon dont le Conseil s'acquitte de sa mission en fonction des orientations présentées dans sa Planification stratégique 2006-2009.

Au cours de l'année, le Conseil s'est acquitté de sa mission en produisant deux Avis ; l'un de sa propre initiative, l'autre en réponse à une demande ministérielle, il a publié deux études : la première examinant les relations entre la famille, l'école et les service de garde et la deuxième s'intéressant à la présence de familles immigrées au sein des organismes communautaires Famille. Enfin, il a poursuivi ses activités de consultation et d'écoute des personnes et des milieux œuvrant auprès des familles en vue de préparer la publication de son rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir déposer ce rapport à l'Assemblée nationale et vous en remercie à l'avance.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration des membres du Conseil et de son personnel l'expression de mes respectueuses salutations.

La présidente par intérim,



Isabelle Bitadeau

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données	6
1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance	7
1.1 La mission	7
1.2 La composition du Conseil	7
1.3 Le fonctionnement du Conseil	9
1.4 Les partenaires et les destinataires	9
2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance	10
2.1 Les ressources humaines	10
2.2 Les ressources financières	10
2.3 Les ressources matérielles et informatiques	11
3. Éléments contextuels	11
4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2002-2005	11
4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien accorder à la famille et aux enfants	12
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat	15
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance	19
5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	23
5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	23
5.2 L'éthique et la déontologie	23
5.3 La politique linguistique	24
5.4 Programme d'accès à l'égalité	24
5.5 Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	24
5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général	24
Annexes	25
■ Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance	26
■ Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	27
■ Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2006-2007	31

Déclaration de la présidente

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. La présente déclaration porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents à ces données.

Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

À ma connaissance, les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'organisme au 31 mars 2006.



La présidente par intérim du Conseil de la famille et de l'enfance

Québec, le 6 septembre 2006



1

Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission

Le Conseil de la famille a été institué en 1988 et a vu son mandat élargi en 1997, devenant le Conseil de la famille et de l'enfance. Sa loi constitutive lui donne pour principale mission de conseiller la ministre de la Famille et des Aînés sur toute question relative à la famille et à l'enfance.

Le Conseil doit favoriser l'expression des familles et de leurs représentants de même que celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Le Conseil a pour principale fonction d'agir comme partenaire de premier plan dans la zone d'influence de la politique familiale et de contribuer à l'évolution d'une société favorable aux familles et aux enfants.

Ses principales activités résident dans la production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication.

Dans l'exercice de ses fonctions :

- il doit donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet ;
- il doit produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec ;
- il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance ;
- il peut saisir la ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations ;
- il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- il fournit de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

1.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est composé de quinze membres. Ces derniers sont nommés par le gouvernement du Québec après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une seule fois consécutivement. Ils sont nommés avec le souci de la représentativité d'une diversité de milieux, de régions et de domaines d'activités. Le mandat de la présidence est d'une durée de cinq ans et renouvelable.

Au mois d'août 2006, le mandat de M^{me} Suzanne Couture et de M^{me} Huguette Labrecque s'est terminé. Quatre membres ont été nommés pour un premier mandat : M^{me} Sylvie Carter M. Georges Konan, M. Bill Ryan et M. Paul Savary. Par ailleurs, M^{me} Marguerite Blais, a quitté ses fonctions de présidente en février 2007, M^{me} Isabelle Bitaudeau, secrétaire générale a été nommée pour assurer l'intérim le 21 février 2007.



Ainsi au 31 mars 2007, le Conseil est composé des membres suivants :

M^{me} Isabelle Bitaudeau

Présidente par intérim du Conseil de la famille et de l'enfance et secrétaire générale

M^{me} Louise Chabot

Vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

1^{re} Vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

M^{me} Suzanne Amiot

Ex-vice-présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

M^{me} Sylvie Carter

Coordonnatrice au développement, Espace Chaudière-Appalaches et administratrice du Regroupement des organismes Espace du Québec (R.O.E.Q.)

M^{me} Jane Cowell-Poitras

Conseillère associée de la Ville de Montréal - Développement social et communautaire - Condition féminine, Arrondissement de Lachine

M. Georges Konan

Président de Gala Noir et Blanc Au-delà du Racisme

Coordonnateur de la Fondation canadienne pour les jeunes Noirs

M^{me} Maria Labrecque Duchesneau

Directrice générale de l'organisme Au cœur des familles agricoles

M. Gilles Prud'homme

Directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal

M^{me} Guerline Rigaud

Directrice générale de la Maison SAM X.

M^{me} Josée Roy

Adjointe au Comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

M^{me} Monique Ryan

Avocate

William James Ryan

Professeur adjoint à l'École de service social, Université McGill

Membre et chercheur expert à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec

M. Paul Savary

Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M^{me} Marjolaine Sioui

Gestionnaire des opérations, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault

Directeur des services administratifs, Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis

Président de l'Association des Centres Jeunesse du Québec

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,

M^{me} Micheline Gamache, membre sans droit de vote désignée par la ministre, a siégé au Conseil jusqu'à son départ en février 2007.



1.3 Le fonctionnement du Conseil

Le Conseil délibère pour comprendre les questions relatives à la famille et à l'enfance et agit en influençant la prise de décisions gouvernementales ainsi que l'action des milieux préoccupés par la situation des familles et des enfants du Québec. La mission du Conseil vise à conseiller le ministre responsable et les décideurs gouvernementaux sur toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Il fonctionne en s'appuyant sur des comités de travail chargés d'approfondir des questions particulières et de faire rapport au Conseil, ces comités, présidés par un membre du Conseil sont formés d'un analyste-conseil de la permanence, de membres du Conseil et, à l'occasion, de personnes provenant de l'externe. Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites pour approbation par les membres. Le Conseil s'appuie également, pour la réalisation d'une partie de ses activités, sur la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants à qui on confie des mandats. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques, avec le soutien des directions concernées du ministère de la Famille et des Aînés et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille et des Aînés, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Bien que la loi sur le Conseil préconise la tenue de huit réunions par année, l'organisation de l'interim suite au départ de la présidente a amené l'annulation de la réunion prévue en mars 2007. Ainsi, le Conseil a tenu sept réunions régulières au cours de l'année 2006-2007 : le 20 avril 2006, **120^e réunion** - le 7 septembre 2006, **121^e réunion** - le 5 octobre 2006, **122^e réunion** - le 9 novembre 2006, **123^e réunion** - le 7 décembre 2006, **124^e réunion** - le 25 janvier 2007, **125^e réunion** - le 22 février 2006, **126^e réunion**. De plus, les membres ont tenu une journée de réflexion interne le 15 mai 2006.



1.4 Les partenaires et les destinataires

Le Conseil destine ses productions en premier lieu à la ministre de la Famille et des Aînés mais son mandat l'amène aussi à adresser ses observations à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires ainsi qu'à l'ensemble des ministres et ministères et des divers paliers de décision concernés par les conditions de vie des familles et des enfants.

Il s'adresse également aux groupes communautaires, au milieu de la recherche du domaine social et familial, ainsi qu'aux médias. Il cherche à rejoindre les relais d'influence ainsi que les grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Les interventions du Conseil visent également à informer et à consulter la population en général.

Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille et des Aînés, mais il établit aussi des partenariats avec d'autres Conseils consultatifs, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.



2 Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a conservé au cours de 2006-2007 l'entente de services convenue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce dernier dispensant les services administratifs courants quant à la gestion des ressources humaines, informationnelles et matérielles ainsi que le soutien en matière de communication et de vérification interne. Le ministère de la Famille et des Aînés fournit au Conseil les services en matière de ressources financières.

2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a disposé en 2006-2007 d'un effectif de onze personnes sur un total de douze postes autorisés en équivalent temps complet (ETC). Il compte sur l'ajout d'une ressource occasionnel pour ses besoins en matière de technologies de l'information. L'organigramme au 31 mars 2007 est présenté à l'annexe.

Les professionnels du Conseil, présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise spécifique relatif à la famille et à l'enfance. En outre, certains travaux touchant la politique familiale d'ensemble sont effectués en collaboration.

Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe, en privilégiant tout particulièrement la participation à des événements scientifiques ou publics portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences. Plusieurs personnes ont participé à des sessions de préparation à la retraite donnée par la CARRA. Enfin, certaines activités de formation visent le perfectionnement dans l'utilisation du matériel et des logiciels informatiques ainsi que la gestion du site Internet du Conseil.

2.2 Les ressources financières

Le budget du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice 2006-2007, est un élément du programme 2 du Plan annuel de gestion des dépenses du ministère de la Famille et des Aînés. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée. De plus, il a poursuivi, avec le soutien des ressources du ministère, l'amélioration de processus de contrôle de l'utilisation des ressources financières.

Les dépenses réelles pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 :

Catégories	Crédits votés	Dépenses réelles 2006-2007 (000\$)	Dépenses réelles 2006-2007 (000\$)
Rémunération	870,9	766,5	785,7
Fonctionnement	283,0	286,6	293,9
Fonds de transfert	0,0	0,0	0,0
Immobilisation	2,0	1,3	0,0
Total	1 155,9	1 054,4	1 079,6



2.3 Les ressources matérielles et informatiques

L'entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale permet au Conseil de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux la Direction générale adjointe des technologies de l'information en matière de soutien informatique, de sécurité informatique, de développement d'outils de diffusion informatisés. Ce soutien lui permet aussi d'actualiser de façon continue son site Internet.



3 Éléments contextuels

L'examen et la compréhension des éléments qui conditionnent l'évolution et les conditions de vie des familles incitent le Conseil à adopter une vision large et intégrative de leurs besoins, en portant une attention soutenue au contexte social dans lequel ces familles évoluent. La planification stratégique du Conseil tient compte des profondes transformations qu'a connu la société québécoise au cours des dernières décennies qu'il s'agisse de l'évolution démographique, du monde du travail, de l'organisation sociale, des relations avec les réseaux institutionnels, les services de proximité ou les organismes d'aide aux familles.

Les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels auxquels doit répondre la société québécoise contemporaine et la place essentielle de la famille dans l'organisation de cette société définissent la toile de fond sur laquelle le Conseil élabore ses positions et prépare ses recommandations. Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu, pour sa part, des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société solide et harmonieuse.



4 Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009

L'année 2006-2007 est l'année d'entrée dans le nouveau cycle de la Planification stratégique élaborée par le Conseil. Celle-ci énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années 2006 à 2009.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour cette planification :

- **Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquelles le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil et la spécificité de son mandat, des éléments qualitatifs ont été ajoutés pour permettre de mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : ■ ***l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale***

Objectif 1	■ Exprimer les valeurs du Conseil en lien avec les préoccupations et les priorités en matière de développement de la politique familiale
Indicateur	■ Tenue d'une journée de réflexion interne consacrée à revisiter les valeurs du Conseil et à redéfinir les préoccupations en lien avec les priorités en matière de développement de la politique familiale
Résultat	■ Journée de réflexion interne tenue les 14 et 15 juin 2006

L'élaboration de la **planification stratégique 2006-2009** a été l'occasion pour le Conseil de pousser la réflexion sur les priorités d'action qu'il souhaite se donner pour les années à venir et d'énoncer les valeurs qui l'animent. Au service de la famille et de l'enfance, le Conseil s'appuie sur des valeurs qui sont en adéquation avec la mission qui lui est confiée. **Solidarité, équité et ouverture** constituent les fondements de sa réflexion et de son action.

Il a poursuivi cette réflexion collective en organisant au bénéfice des membres un séminaire de réflexion sur deux jours les 14 et 15 juin. Cette activité lui a permis de revisiter ses positions et recommandations, revoir les processus de travail, redéfinir le rôle des membres et faciliter les transitions lors des changements de mandats.



Objectif 2	■ Fournir à la ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Indicateur	■ Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Résultat	■ <i>Rapport annuel 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Transitions familiales.</i>

Un comité de travail a préparé le **Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Transitions familiales**. Adopté par le Conseil le 9 novembre 2006, ce Rapport a été transmis à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine en décembre 2006. Le dépôt à l'Assemblée nationale et la diffusion publique ont cependant été reportés à l'année 2006-2007 en raison de la période électorale du printemps. Dans ce rapport, le Conseil a choisi de suivre un axe temporel en examinant les transformations de la relation parent-enfant au cours du cycle de vie familiale en portant un intérêt spécifique aux périodes de transitions. Ces périodes, caractérisées par des événements heureux ou douloureux, jouent un rôle significatif dans la dynamique des relations entre les membres des familles et, à ce titre, méritent qu'on leur accorde une attention particulière.

Axes d'intervention : ■ ***l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents***
 ■ ***un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et l'attention à la portée des outils de diffusion du Conseil***

Objectif 3	■ Développer des activités de vigilance autour de plusieurs domaines
Indicateurs	■ Production d'avis à la demande de la ministre responsable de la Famille et à l'initiative du Conseil
Résultats	■ Avis <i>Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales.</i> ■ <i>Avis sur le projet de loi no 57 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux</i>

Le Conseil de la famille et de l'enfance a rendu public en mai 2006 son Avis, intitulé ***Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales.*** Le Conseil de la famille et de l'enfance considère essentiel que les décisions et l'action des municipalités et de leurs partenaires conduisent au développement de milieux de vie qui sont propices aux familles. En produisant son Avis, le Conseil a examiné les défis à relever en matière de sécurité, de transport, d'aménagement du territoire, de logement, de lutte contre l'appauvrissement et l'exclusion sociale, de loisir ainsi que les conditions et les moyens à réunir pour parvenir aux environnements souhaités. Dans cette optique, il soumet au monde municipal et à ses partenaires gouvernementaux et autres des orientations et des recommandations innovatrices



Chargé par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine d'examiner la question des heures d'ouverture de commerce, le Conseil a produit en décembre 2006 un court ***Avis sur le projet de loi no 57 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux***. Tout en reconnaissant aux consommateurs le droit à un meilleur service les fins de semaine et aux commerçants le besoin de disposer d'une plus grande flexibilité en terme de personnel, il soutient également le droit des familles à vivre dans une société qui ne subordonne pas uniquement les responsabilités familiales aux exigences du travail. Il y rappelle sa vision en matière de conciliation famille-travail et la nécessité d'adopter une politique en cette matière s'appliquant à tous les milieux de travail.

Objectif 4	■ Observer l'actualité politique et sociale sur des événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
Indicateur	■ Production de mémoires et de commentaires
Résultats	■ Étude - <i>Résultats d'un sondage sur la participation des familles immigrantes aux activités des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF</i> ■ Étude - <i>Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?</i>

En collaboration avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), le Conseil a amorcé une recherche sur la participation des familles immigrées aux activités organisées par ces organismes. Au travers du sondage qu'il a publié en juin 2006, on saisit comment ces familles peuvent apprendre à connaître les multiples facettes de leur pays d'élection, obtenir de l'aide en cas de besoin, apprendre et partager leurs expériences, se détendre et s'amuser en famille tout en créant des liens avec d'autres Québécoises et Québécois. Le second volet de cette recherche, élaboré à partir d'études de cas sera publié en 2007-2008.

Le Conseil, au cours de ses travaux sur l'école et les familles, a observé la complémentarité éducative que partagent ces institutions sociales à l'égard du développement des enfants et a mis l'accent sur l'importance que se tissent entre eux des liens de qualité. Dans cette étude, il a mené une étude exploratoire sur les collaborations famille-école dans le contexte des services de garde en milieu scolaire. Les relations entre la famille, l'école et son service de garde offrent l'occasion d'expérimenter concrètement l'idée, souvent soutenue par le Conseil de la famille et de l'enfance, que le bien-être des enfants passe par une concertation et une réelle collaboration entre les acteurs sociaux concernés. ***Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?*** a fait l'objet d'un lancement conjoint avec une étude du Conseil supérieur de l'éducation portant sur les services de garde en milieu scolaire.

Le 24 mars 2006, le Conseil s'est exprimé par communiqué suite aux mesures annoncées pour faciliter la conciliation famille-travail dans le budget du gouvernement.



Objectif 5	■ Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations
-------------------	---

Résultats	■ Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits.
------------------	--

Les commentaires reçus par le Conseil s'expriment par plusieurs canaux (courrier, courrier électronique, commentaires sur le site Internet, commentaires...). Le Conseil a commencé à développer des mécanismes de collecte plus structurés en vue de recueillir des opinions sur ses activités et ses travaux.

Il a organisé le 25 mai 2006 **une journée de réflexion sur l'Avis Prendre en compte la diversité des familles**, adopté en décembre 2005 et rendu public au printemps 2006. Cette activité de rétroaction rassemblait des représentants de différents milieux, afin de savoir, en substance, s'ils partageaient les constats et les solutions soulevés dans ce document et si le Conseil posait les bonnes questions. Le compte-rendu de cette journée a été mis en ligne sur le site de l'Encyclopédie de l'Agora, partenaire du Conseil depuis la diffusion d'un Colloque organisé en mai 2005, intitulé **Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir**.

Axe d'intervention : ■ **Participation et contribution aux débats sur la situation et les besoins des familles et des enfants**

Objectif 6	■ Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique
-------------------	---

Indicateur	■ Nature et nombre d'interventions du Conseil de la famille et de l'enfance
-------------------	---

Résultats	■ Lettres ouvertes - Pour des environnements propices au jeu - L'intolérance à nos portes ?
------------------	--

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a poursuivi ses efforts pour être présent dans les grands débats de société par la publication de plusieurs lettres ouvertes, sous la signature de sa présidente, en lien avec ses travaux ou encore avec l'actualité politique ou médiatique.

Dans la foulée de la parution d'un bulletin du Conseil canadien sur l'apprentissage, la présidente a rappelé l'importance de développer pour les enfants des environnements propices à l'apprentissage par le jeu. Dans une lettre publiée dans La Presse le 27 juillet 2006, elle fait un rappel de la nécessité de soutenir l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers dans les milieux éducatifs.



4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention : ■ *la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants*

Objectif 1	■ Tenue de consultations lors de la préparation des rapports, avis, mémoires, etc.
-------------------	--

Indicateur ■ Nombre et type de consultation

Résultats

- Consultations publiques dans six régions du Québec en vue de l'élaboration du **Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants – Les transitions familiales**
- Consultations publiques en vue de l'élaboration du **Rapport 2006-2007 sur la situation et les besoins des familles et des enfants**

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que le **Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants - Transitions familiales** porte l'empreinte de l'expression des familles, des intervenants et des représentants d'organismes qui les côtoient, recueillie dans six régions du Québec. Le Conseil a également débuté les consultations sur le thème de son prochain Rapport sur la situation et les besoins des familles qui portera sur la paternité.

Objectif 2	■ Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil
-------------------	---

Indicateur ■ Nature et nombre de rencontres avec le MFA et les organismes gouvernementaux

Résultats

- Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale
- Consultations
- Collaborations ponctuelles et régulières



Au cours de l'année 2006-2007, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'informations avec les directrices et directeurs du ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches. Il était aussi participant à plusieurs rencontres d'experts scientifiques organisées par la Direction de la recherche du ministère de la Famille et des Aînés.

C'est également avec d'autres Conseils consultatifs que des échanges et des collaborations se sont produits au cours de l'année. Avec le Conseil supérieur de l'éducation, cette collaboration s'est concrétisée à la rentrée scolaire 2006 par le lancement conjoint de publications des deux organismes sur le thème des services de garde en milieu scolaire (***Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?, lancé le 28 septembre 2006***).

Avec plusieurs directions ministérielles ou organismes gouvernementaux et institutionnels, le Conseil a développé des occasions de collaboration sur des projets qui touchent de près ses sujets d'intérêt. À l'invitation de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation, le Conseil participe au comité d'orientation et de suivi du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble*.

Le Conseil partage certaines préoccupations avec l'Office des personnes handicapées du Québec, en particulier sur la question du soutien aux familles comportant un membre handicapé. Plusieurs rencontres entre les dirigeants des deux organismes ont permis d'initier des collaborations sur des travaux qui seront publiés au cours de l'année 2007-2008.

Depuis mars 2006, la présidente du Conseil a été nommée membre du Comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Conseil est associé avec plusieurs organismes, pour participer au comité de rédaction de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de santé publique.

À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec, à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles.

À l'invitation des directions concernées du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Conseil a participé à une rencontre privée en vue de livrer ses commentaires sur l'élaboration de la politique de périnatalité, il est aussi membre du comité scientifique formé pour contribuer à l'élaboration d'un rapport sur les inégalités sociales de santé chez les enfants et les jeunes.



Axe d'intervention : ■ **le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil**

Objectif 1	■ Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Indicateur	■ Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Résultats	■ Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes ■ Rencontres avec des représentants d'organismes

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Ainsi, sur une base régulière, la présidente siège au conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal et également au comité famille de la Conférence des élu(e)s de Montréal. Le Conseil est aussi membre de l'Organisation mondiale des familles (OMF). En octobre 2006, la présidente du Conseil participait aux États généraux sur la famille organisés par le Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ).

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par le biais d'articles ou d'entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes. Ainsi :

- avril 2006, un article intitulé *Parent adoptant et fier de l'être* a été publié sous la signature de la présidente dans *Propos de famille* (bulletin de la Semaine québécoise des familles)
- automne 2006, des articles sur l'Avis Créer des environnements propices avec les familles, le défi des politiques municipales sont parus dans *Quadrilatère*, le bulletin des offices municipaux d'habitation du Québec, dans *Urba*, revue de la Fédération québécoise des municipalités, dans *Quorum*, revue de L'Union des municipalités du Québec et dans *Jouer et grandir*, Bulletin de l'Association canadienne de ressources pour la famille et plusieurs mentions ou commentaires sur les travaux du Conseil sont parus dans *Municipalité et famille*, bulletin du Carrefour Action municipale et famille.



Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la *Semaine québécoise des familles* qui se tient chaque année en mai.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance a poursuivi de manière intensive ses intentions de resserrer les contacts avec les partenaires de ce milieu. C'est ainsi que la présidente a rencontré tout au long de l'année des organismes, des partenaires et des représentants de diverses institutions en lien avec les familles ou l'enfance. Entre autres :

- 4 avril 2006 - participation à la consultation sur le plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles
- 13 avril - Participation à la Foire aux outils organisé par le Centre québécois de ressources à la petite enfance
- 27 mai - Atelier régional des aînés sur la recherche
- 2 juin - Rencontre avec huit directeurs des Caisses nationales d'allocation familiale
- 8 juin - Rencontre avec l'organisme Naissance-Renaissance
- 8 juin - Animation de la soirée des partenaires de la CRÉ de Montréal
- 29 mai - Colloque régional - Table de concertation des aînés et de retraités de la Mauricie - Cap-de-la-Madeleine
- 8 juin - Rencontre avec l'organisme L'Après rupture
- 13 juin - Rencontre avec les représentants de Travail-Famille Commodus
- 19 juin - Présence à la remise des prix québécois de la citoyenneté
- 26 juin - Congrès CSQ
- 3 août - Participation au repas bénéfice du CPE Pointe-Saint-Charles
- 31 août - Assemblée générale de l'Organisation nord-américaine de la famille
- 31 août - Rencontre avec le maire de Brossard
- 10 septembre - Marche - Fondation du cancer des ovaires
- 21 septembre - 5 à 7 à la Fondation du Centre jeunesse de Montréal
- 24 septembre - Présidente d'honneur - Marche de Pétales Québec
- 2 octobre - Présence à la cérémonie à l'Assemblée nationale pour la Journée internationale des aînés
- 28 novembre - Présidente d'honneur - Imprime-Emplo - entreprise d'insertion sociale
- 28 novembre - Participation au Bal du maire - Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse
- 30 novembre - Fondation de la surdité
- 4 décembre - Rencontre du Conseil des diplômés - UQAM
- 5 décembre - Dîner-conférence de Centraide
- 15 décembre - Clôture de la campagne Centraide du Grand Montréal
- 20 décembre - Fondation des maladies mentales
- 20 décembre - Rencontre Resto Plateau



Objectif 2	■ Poursuite et développement des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Indicateur	■ Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Résultats	■ Siège au Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) ■ Siège au Conseil des partenaires et membres des différents comités du Partenariat de recherche <i>Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles</i> ■ Participation au colloque du JEFAR, Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque ■ Participation au symposium dans le cadre des Journées annuelles de santé publique et collaboration à la revue <i>Développement social</i> ■ Vigie en recherche

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Ainsi, il siège sur le Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). Dans les années intercalaires des Symposiums, le CDRFQ organise un colloque axé principalement sur l'application des recherches dans l'intervention. L'année 2006-2007 a été consacrée à la préparation avec ce partenaire majeur du 9^e Symposium de recherche sur la famille qui aura lieu en novembre 2007 et qui portera sur un projet de prospective sur la famille élaboré conjointement par les deux organismes.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités et activités scientifiques du Partenariat de recherche *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les agents gouvernementaux et les groupes communautaires qui font partie du partenariat.



Ajoutons que le Conseil suit de près les travaux des chercheurs du JEFAR, Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque, de l'Institut de recherche en politiques publiques, des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, de l'Institut Vanier de la famille et du groupe de recherche sur la cohésion sociale à l'Université Western. Dans une perspective plus internationale, il exerce une vigie sur les activités de recherche de la Caisse nationale des allocations familiales et de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France, de l'Observatoire européen des affaires familiales et du National Council on Family Relations aux États-Unis.

4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention : ■ *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*

■ *le suivi des avis et des rapports*

Objectif 1	■ Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants : - <i>information des médias</i> - <i>prise de parole dans les événements publics</i> - <i>qualité des publications</i> - <i>qualité du site Internet</i> - <i>diversité des outils de communication</i>
-------------------	--

Indicateur

■ Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés

Résultats

- Conception graphique des publications majeures
- Refonte du site Internet et développement d'indicateurs
- Diffusion d'un Bulletin électronique
- Relations avec les médias

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil effectue annuellement la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Chaque publication majeure (en particulier les avis et les rapports annuels) fait l'objet d'une **conception graphique** spécifique et porte une signature plus marquée.



Le **site Internet**, toujours en mutation, est considéré comme un site convivial et accessible, les refontes et les mises à jour sont réalisées avec le soutien de la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation sont très satisfaisantes : tous les indicateurs montrent une amélioration sur l'année antérieure, comme l'indique le tableau ci-après. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, sont également utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés				
	Année 2006-2007	Année 2005-2006		Variation
Nombre de visites				
total annuel	111 095	103 825	▲	+7 %
moyenne mensuelle	9 258	8 652	▲	+7 %
Pages visitées				
total annuel	231 342	194 343	▲	+19 %
moyenne mensuelle	19 279	16 195	▲	+19 %
moyenne par visite	2,15	1,87	▲	+15 %
Durée moyenne de la visite	35 minutes 14	21 minutes 44	▲	+13,7 minutes

La présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. Les difficultés de conciliation famille-travail, la vulnérabilité des enfants en difficulté, le taux de natalité ont été parmi les thématiques favorisée par les médias.

Activités médiatiques de la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance	Nombre
Entrevues avec les médias nationaux	11
Entrevues avec les médias régionaux ou corporatistes	9
Total	20

Objectif 2	■ Assurer la présence régionale du Conseil de la famille et de l'enfance
Indicateur	■ Nombre de régions où il y a eu l'intervention du Conseil de la famille et de l'enfance
Résultats	■ Consultations dans six régions du Québec



Objectif 3	■ Assurer le suivi des avis et des rapports
-------------------	---

Indicateur ■ La nature et le nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales

Résultats ■ ***Le Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives*** fait état des actions gouvernementales en lien avec les activités de vigie du Conseil de la famille et de l'enfance

Axe d'intervention : ■ ***la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance***

Objectif 4	■ Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial
-------------------	---

Indicateur ■ Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Résultats ■ Allocutions lors d'événements
■ Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil

De nombreuses prises de parole ont été réalisées en cours d'année, principalement par la présidente, sur diverses questions familiales. Adaptées aux auditoires, ces allocutions sont autant d'occasions d'approfondir et de tisser des liens avec d'autres acteurs sociaux concernés par la famille.

Les principales allocutions et conférences :

- 24 avril - 1^{er} Forum québécois sur le leadership féminin - Conciliation famille-travail
- 26 mai - 18^e colloque du Carrefour Action municipale et famille - présentation de l'avis *Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales*
- 6 juin - 12^e Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal - Conciliation famille-travail
- 7 juin - Association des résidences d'accueil de Trois-Rivières - témoignage famille d'accueil
- 20 juin - Présentation des Avis *Prendre en compte la diversité des familles* et *Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales* au personnel de la direction générale des politiques et des programmes au MFACF
- 23 août - Caucus de la rentrée parlementaire du Parti Québécois - Présentation de l' Avis *Prendre en compte la diversité des familles*
- 17 septembre - Allocution d'ouverture lors du lancement du Centre d'Études sur le Stress Humain - Hôpital Douglas/Verdun



- 17 octobre - Conférence d'ouverture du Colloque Favoriser le développement optimal des jeunes et soutenir les familles : le point sur les stratégies d'actions intersectorielles - CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- 19 octobre - The 8th International child and youth care conference et le Congrès conjoint international famille, enfance, jeunesse du Québec, Association des centres jeunesse, Association québécoise d'établissements de santé et services sociaux et Association québécoise des CPE
- 20 octobre - Présentation de l'Avis *Prendre en compte la diversité des familles* à la Fédération québécoise des municipalités
- 24 octobre - Symposium franco-québécois sur le développement social et local et le soutien aux familles - Table ronde sur les enjeux actuels en matière de politique familiale et de développement social et local en France et au Québec - Journées annuelles de Santé publique
- 27 octobre - La famille et l'argent font-ils bon ménage ? Présentation par Danielle Aubert et Isabelle Bitadeau - INRS Urbanisation, Culture et Société - Montréal
- 16 novembre - L'apport des aînées et aînés dans la vie familiale à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic de l'Estrie - Sherbrooke
- 24 novembre - Présentation de l'étude *Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?* Association des services de garde en milieu scolaire - Longueuil
- 29 novembre - Parties de loin, où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ? Rencontre biennale FTQ de réflexion en condition féminine - Montréal
- 28 février - Allocution d'ouverture de la première su-père conférence organisée par le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) - Montréal

Axe d'intervention : ■ *la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance*

Objectif 5	■ Augmentation de l'accessibilité du Centre de documentation
Résultats	■ Mise à jour de la documentation disponible ■ Mise en ligne de la liste des nouveautés ■ Diffusion d'un outil promotionnel décrivant le Centre de documentation ■ Démarche en cours auprès d'institutions pour faire connaître le Centre de documentation



Le Centre de documentation du Conseil rassemble plus de 4500 ouvrages spécialisés touchant la famille et l'enfance. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. Au cours de l'année 2006-2007, un signet promotionnel destiné à mieux le faire connaître a été diffusé avec toute publication du Conseil. La liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En vue de l'année à venir, des démarches sont entreprises auprès d'institutions d'éducation pour mieux faire connaître cette source de documentation.

Objectif 6	■ Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations
-------------------	---

Indicateur	■ Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle
-------------------	---

Résultats	■ Taux de réponse : 100 %
	■ Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement

Les demandes d'information reçues par courriel reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception dans les 24 à 48 heures. Un grand nombre de ces demandes concernent les programmes et services pour les familles, les demandeurs ont été référés vers les services du ministère.



Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil de la famille et de l'enfance, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire ; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. Aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à l'adresse du Conseil en 2006-2007.

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière et transmet les informations pertinentes au personnel lors des réunions d'équipe.

5.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2006-2007.

5.3 La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil au cours de l'année 2006-2007 a respecté la même politique linguistique que celle du ministère de la Famille et des Aînés.

5.4 Programme d'accès à l'égalité

Il n'y a eu aucun recrutement par le Conseil au cours de l'année 2006-2007.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2007 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	1	5	3	1
Pourcentage	100 %	83 %	100 %	100 %



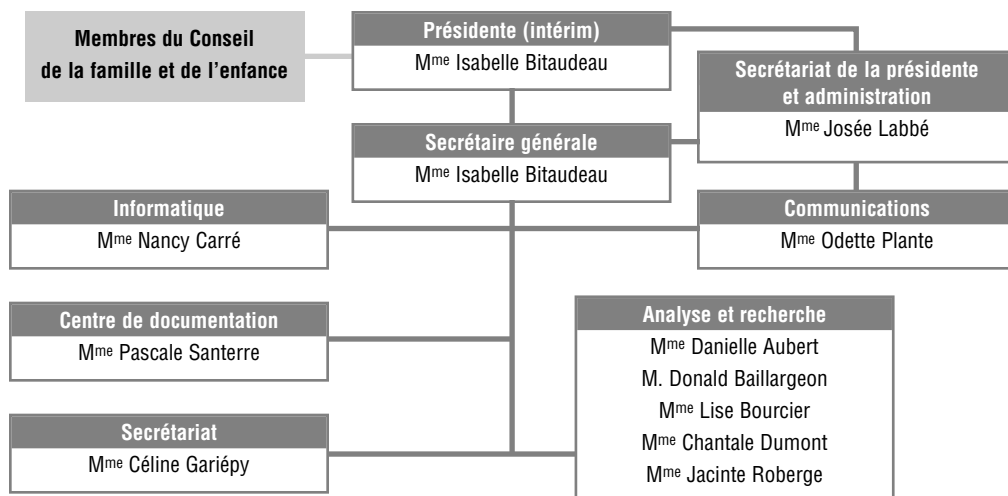
5.5 Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, l'examen des postes de travail a mené au renouvellement du mobilier de bureau en 2005-2006. Les postes de travail sont désormais constitués de mobilier intégré.

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001.

Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

¹ Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).



Principes d'éthique

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.



16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Déclaration concernant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____



Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2006-2007	
Avis <i>Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales</i>	mai 2006
Étude <i>Résultats d'un sondage sur la participation des familles immigrantes aux activités des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF</i>	juin 2006
Étude <i>Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?</i>	septembre 2006
Rapport de gestion 2005-2006	novembre 2006
Planification stratégique et orientations 2006-2009	novembre 2006
Avis <i>Avis sur le projet de loi no 57 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux</i>	décembre 2006

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet:
<http://www.cfe.gouv.qc.ca/>

